

101

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48355

12 - Aménagement et développement des territoires

Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de La Fresnais

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 12 juin 2023, par la commune de La Fresnais, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, sur l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de La Fresnais (délibération du Conseil municipal en date du 24 avril 2023).

L'avis du Département, détaillé en annexe 1, porte uniquement sur les compétences qui lui incombent notamment les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 6 annexes :

- annexe 1 : Avis du Département sur le Plan local d'urbanisme de La Fresnais ;
- annexe 2 : La carte des unités de paysage, commune de La Fresnais ;
- annexe 3 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, commune de La Fresnais ;
- annexe 4 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de La Fresnais ;
- annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de La Fresnais ;
- annexe 6 : La carte des enjeux « biodiversité » - Zonages d'inventaires écologiques, commune de La Fresnais.

Décide :

- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de La Fresnais, que le Département fasse part de la recommandation suivante :

. prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux dont une meilleure mise en valeur des paysages constitutifs des Marais de Dol-de-Bretagne ;

- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de La Fresnais.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231690

Pour extrait conforme